

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2011

---

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 203

présenté par  
M. Kossowski, M. Chartier, M. Devedjian et M. Guillet

-----  
**ARTICLE 59**

Supprimer les alinéas 22 et 23.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette suppression vise à rétablir l'obligation pour les communes et pour le gouvernement de présenter une information sur l'utilisation du FSRIF.

Cette modification permet au dispositif d'être conforme aux principes validés à l'unanimité du Bureau de Paris Métropole en juin 2011.